



BSV JEVI

n°5 – 13 novembre 2017



SOMMAIRE

Conditions climatiques

Platane

Eucalyptus

Palmier

ANIMATEUR FILIERE :

FREDON Corse

Rédacteur : Catherine
GIGLEUX



Structures partenaires :

ville d'Ajaccio, Fredon Corse
Aloes SA, Lycée Agricole
Borgo, observateurs

Directeur de publication :

Joseph Colombani
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : FREDON

Corse, Sergianni (9, 10, 11)



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

A retenir

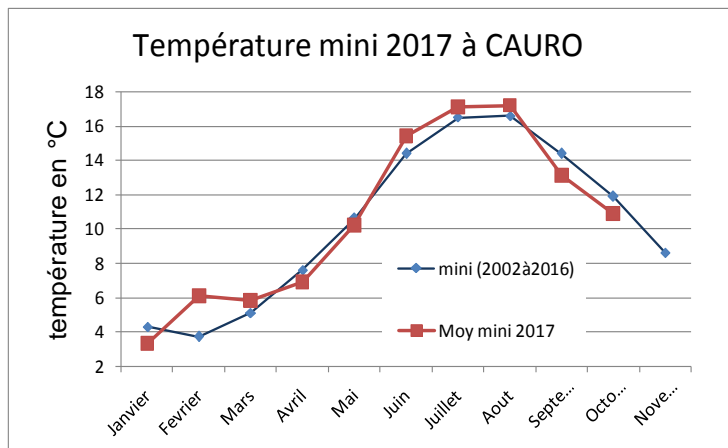
Conditions climatiques plus fraîches à partir de septembre, mais sécheresse accentuée

Tigre du platane : retour des tigres adultes sous les écorces

Eucalyptus : attaque dangereuse du polyre soufré

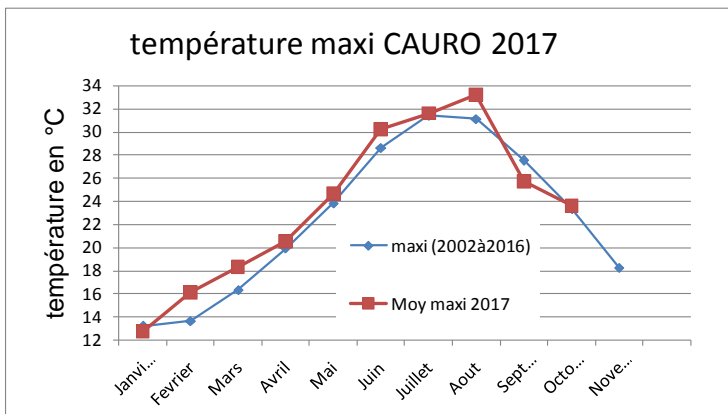
Charançon rouge du palmier : fortes captures et nouvelles espèces atteintes

CONDITIONS CLIMATIQUES



Après 3 mois avec des températures minimales plus élevées que la moyenne, celles-ci chutent de 1 point en dessous de la normale à partir de septembre.

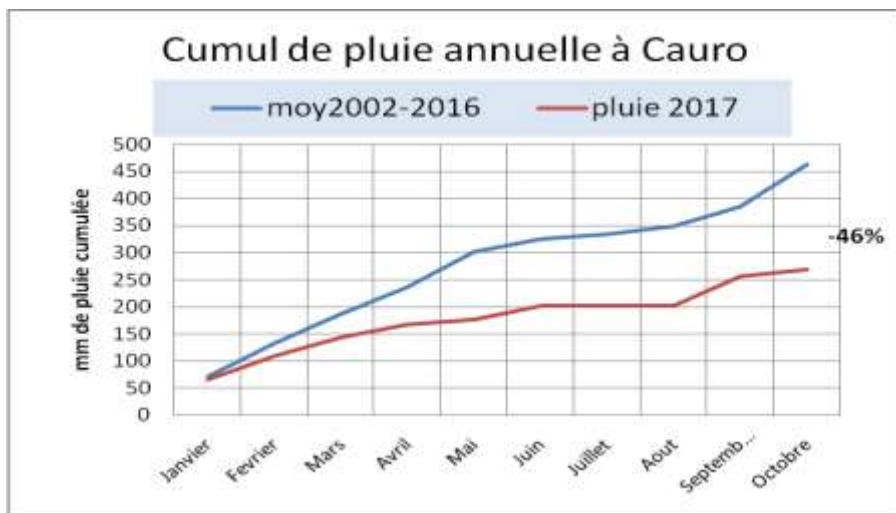
La température moyenne de septembre a chuté de 1,4° C sur cette station de Cauro.



Les températures maximales retombent en dessous de la moyenne des 14 dernières années à partir de septembre.

Ces données sont disponibles sur le site de la Fredon pour 18 stations.

<http://90.63.137.72:8080>



Les pluies avec 264 mm de précipitations depuis janvier, accusent un déficit de 46% par rapport à la référence de cette station, soit 193 mm d'eau.

PLATANE

- Tigre du platane – *Corythucha ciliata*



Observation : Les décolorations dues aux piqûres nutritionnelles et aux excréments des larves donnent un aspect bronzé aux feuilles.

Les adultes ont effectué leur migration vers le tronc pour se mettre à l'abri sous les rhytidomes, ou écorces légèrement décollées du tronc et des branches.

Cette migration a été observée dès le **11 septembre** en altitude à Casanova alors que seulement quelques tigres étaient observés sous les écorces le 12 octobre à Ajaccio.

Fin octobre, aucun adulte n'est visible sur les feuilles et de plus fortes colonies sont observées sur le tronc en zone littorale.

Photo 1 : feuilles bronzées avec dégâts dus aux tigres et à l'oïdium

Evaluation du risque : Après la migration des adultes, le risque est nul à présent pour des atteintes à l'arbre dans l'immédiat.

Gestion du risque : La période devient propice pour nettoyer les troncs à l'aide de jet d'eau sous pression pour enlever les populations en cours d'hivernage.

AUTRES VEGETAUX D'ORNEMENT

- *Laetiporus sulfureus* sur Eucalyptus



Biologie : Ce champignon communément appelé Polypore soufré est responsable d'une pourriture cubique brun rouge capable d'altérer le cœur du bois.

Le polypore soufré est un champignon parasite de blessure de nombreux arbres, essentiellement des feuillus.

C'est un redoutable parasite. Un arbre attaqué meurt rapidement, évidé par l'intérieur, tout en conservant son aspect extérieur. Il produit une pourriture brune fatale à son support, mais n'attaque que des arbres blessés, tombés ou affaiblis.

Photo 2 : Etat du cœur de l'arbre suite à une attaque de Polypore soufré.

Observation : Un eucalyptus a chuté de façon brutale sur un trottoir en pleine zone urbaine. Il s'agissait d'un arbre « double » dont deux départs ont été conservés (vue de 2012 sur photo n°4)



Photo 3 : Chute d'une moitié d'arbre sur la chaussée



Photo 4 : le même Eucalyptus en 2012



A l'intérieur de la fente d'accolement, se trouvait des débris de fil de fer. Avec l'accroissement de l'arbre des blessures se sont développées et la pluie a pu s'accumuler au sein du tronc. Cette humidité a été favorable au développement de ce champignon.

Evaluation du risque : La présence d'arbre dédoublé à leur base constitue un facteur de risque, surtout avec une espèce comme l'eucalyptus qui présente une forte croissance. L'inclusion non intentionnelle à l'origine, de différents objets contenant peut être source de blessure puis de cavité. Les risques sont alors élevés de voir l'eau s'accumuler dans ces portions de troncs.

Gestion du risque : Ce type d'arbre dédoublé ne doit pas être conservé. La souche restante doit être enlevée car elle présente des risques de rupture.

Photo 5 : Une moitié de tronc d'eucalyptus après la chute

- **Charançon rouge du palmier – *Rhynchophorus ferrugineus* –**

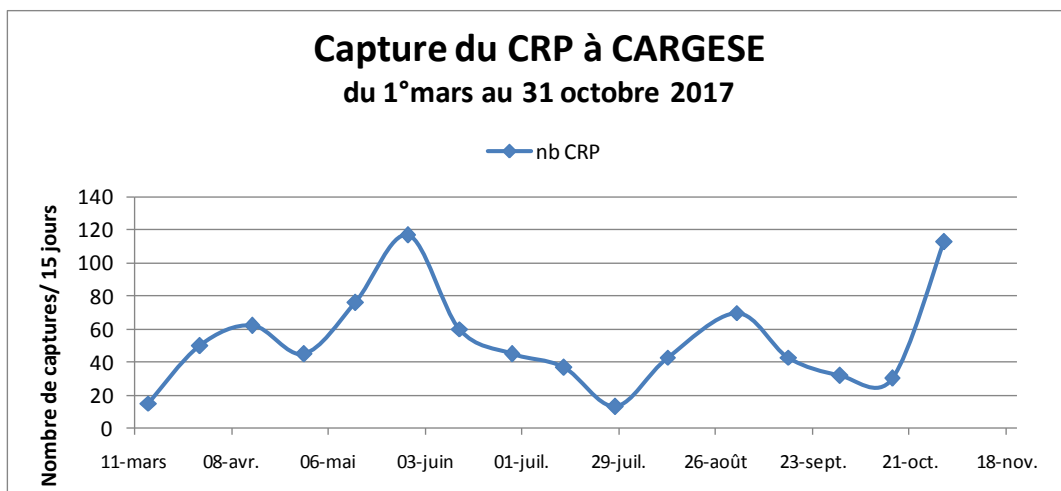
Rhynchophorus ferrugineus, a été introduit en Corse en 2006 sur la côte Est, et se répand sur la côte Ouest depuis 2011.

Ce coléoptère fait des dégâts irréversibles sur plusieurs espèces de palmier, à commencer par *Phoenix canariensis*.

Photo 6 : charançon rouge du palmier femelle



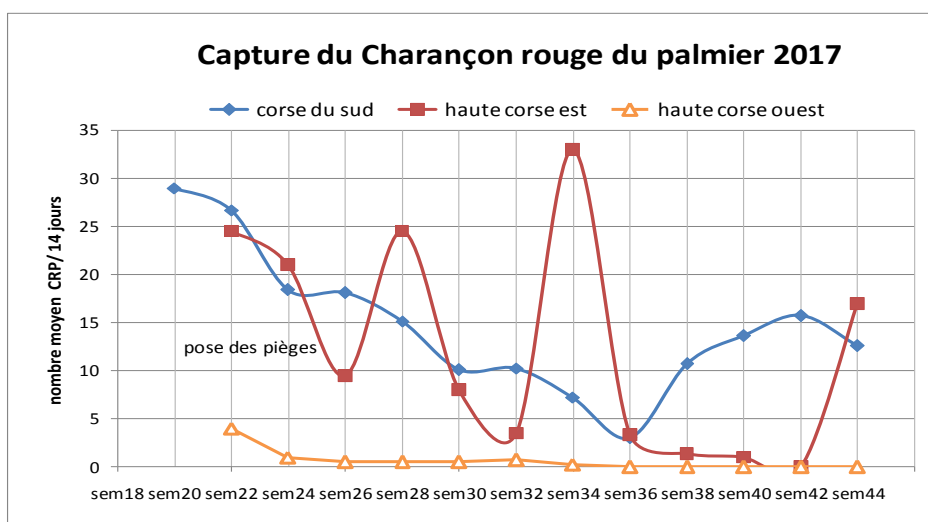
Observation : Le suivi des fluctuations des populations d'adultes du charançon est réalisé par piégeage. Un piège est suivi depuis début mars à Cargèse, et un réseau de 14 pièges est en place depuis le mois de mai sur le reste de l'île. Les relevés se font tous les 15 jours.



Graphique 1 : courbe de capture du CRP à Cargèse au 31 octobre 2017

Depuis le fléchissement des captures en juillet, on retrouve nettement deux pics de vols en fin d'été et en novembre. Sur ce site, le pourcentage de charançons femelles est élevé et varie autour de 85% des captures.

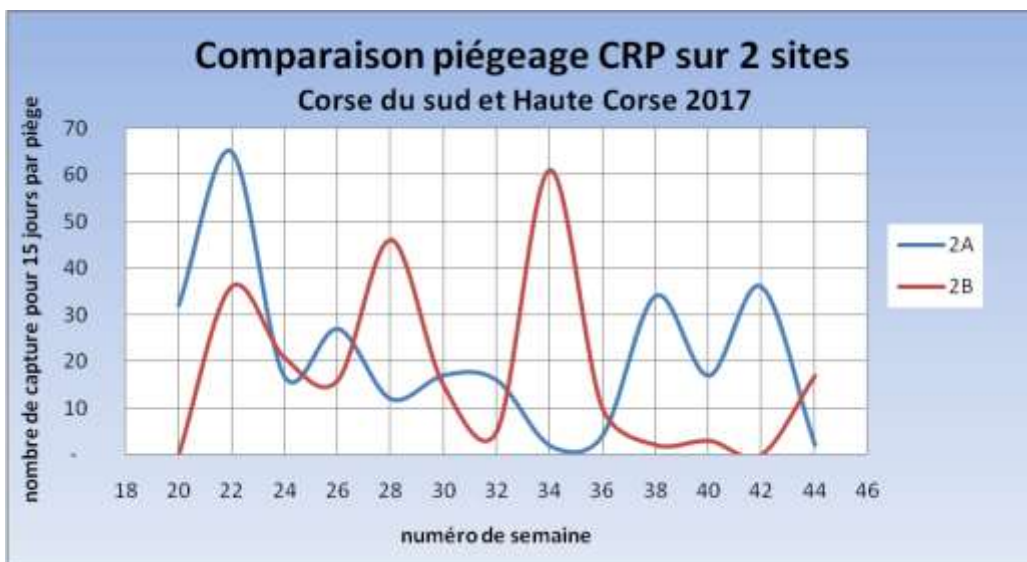
Sur les autres sites de piégeage avec le même matériel de piégeage (seau plastique blanc + phéromone et kairomone Russell + attractif dattes), les captures sont d'un niveau nettement plus faibles.



Graphique 2 : courbe de capture du CRP : moyenne de 8 pièges en Corse du Sud et 6 en Haute-Corse

Les pièges en Haute-Corse sont particulièrement peu actifs, surtout dans le secteur de la Balagne.

Le graphique suivant compare deux sites de même niveau de captures totales de CRP (240 sur la saison), l'un près d'Ajaccio (2A) et l'autre à Ghisonaccia (2B)



Graphique 3 : courbe de capture du CRP : Comparaison de 2 pièges en Corse du Sud et Haute-Corse

On notera que les captures sont nettement plus importantes en fin de saison dans le secteur d'Ajaccio. Cela peut s'expliquer par la présence de nombreux palmiers atteints récemment par le charançon. Suite aux premières pluies d'octobre et en présence de vent, la chute des palmes du cœur des palmiers est effectivement plus fréquente à cette saison. Ces chutes exposant les charançons installés dans le cœur du palmier, à la lumière et au froid, elles favorisent aussi leur migration vers d'autres sites de pontes.

Autres palmiers contaminés par le charançon rouge :



Photo 7 : Un sujet âgé de *Washingtonia* détruit par le CRP –Jardin de la CTC 09-2017

Dans les secteurs où la pression du charançon est importante, comme autour d'Ajaccio, on peut constater depuis l'été 2017 que la contamination d'autres palmiers que le *Phoenix canariensis* est plus fréquente. Plusieurs cas de contamination du *Washingtonia* sont constatés ainsi que de *Chamaerops humilis*.



Photo 8 : Chute du cœur d'un *Chamaerops humilis* à Ajaccio 11-2017

Les caractéristiques de la contamination d'un jeune *Washingtonia* par le CRP :



9 : *Washingtonia* touché par le CRP



10 : Palmes du cœur jaunissantes



11 : Attaque par la base du stipe

Plusieurs autres signalements d'attaque probable par le CRP d'une plante décorative sont pris au sérieux.

Il s'agit en effet du *Strelizia regina*, plante très répandue et bien connue sous le nom d'oiseau de paradis.

En effet nous avons déjà signalé dans notre bulletin n°3 de 2016, le signalement de l'attaque du *Strelizia augusta* dans un parc botanique de Sicile.

Evaluation du risque : Avec des captures importantes en automne, notamment en Corse-du-sud, de Porto Vecchio jusqu'à Cargèse, le risque reste important pour les palmiers qui sont contaminés.

Les pontes suite aux nouvelles colonisations de palmier du CRP seront moins impactantes si la température descend en-dessous de 10°C.




Gestion du risque : Dans les zones contaminées, et c'est le cas de tout le territoire corse, il est obligatoire de protéger préventivement les palmiers, et prioritairement *Phoenix canariensis*, ainsi que *Washingtonia* et *Chamaerops humilis* dans les sites très contaminés.

Les trois méthodes de lutte préconisées dans l'arrêté sont utilisables. Les traitements chimiques ainsi que toute intervention sur un palmier contaminé doivent être réalisés par des professionnels habilités.

Une nouvelle solution de protection du palmier à base d'un champignon *Beauveria bassiana* est en attente de réception d'une AMM (Autorisation de Mise en Marché) pour la fin d'année 2017.

Les arrêtés de lutte obligatoire en Corse précisent les conditions de lutte contre le charançon rouge du palmier. Vous pouvez les retrouver ainsi que toutes les consignes nécessaires à la gestion et la prévention de cet ONR sur le site de la DRAAF : <http://www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr/le-charancon-rouge-du-palmier,128>

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

	Mardi 21 nov.	Mercredi 22 nov.	Jeudi 23 nov.	Vendredi 24 nov.	Samedi 25 nov.	Dimanche 26 nov.	Lundi 27 nov.
Haute Corse / Corse du Sud							
	Température en légère hausse	Quelques passages nuageux sur le littoral		Temps devenant très nuageux samedi		Temps nuageux avec vent d'Ouest à N-O assez fort côté occidental et Sud à S-O modéré côté oriental	

Pour dimanche et lundi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour mardi et mercredi, il est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).
 - <http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.